

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Martin Chassé

<https://www.cadre21.org/membres/4ca8a9c423496bbe2b10a215>

Date d'obtention : 2024-01-10 17:56:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est bien conçu, les outils fourni avec la trousse, servent à nous guider pour bien remplir les documents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation m'a fourni beaucoup plus d'outils que je pensais afin de mieux intervenir si jamais j'ai à faire face à une tel situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

A ne pas porter de jugement sur la situation et m'en tenir qu'a suivre les étapes de prendre des notes et aviser les autorités et les intervenants des autres établissements si besoin est.